

Commune de Misery-Courtion

Procès-verbal de l'assemblée communale de Misery-Courtion du 14 décembre 2020

Assemblée présidée par Jean-Pierre Martinetti, Syndic

Procès-verbal rédigé par Olivier Simonet, Secrétaire communal

Présents : 29

Majorité absolue : 15

Tractanda :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 31 août 2020**
- 2. Approbation de la révision du règlement communal sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions**
- 3. Budgets 2021**
 - 3.1 Budget de fonctionnement**
 - 3.2 Budget des investissements**
 - a) Remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable à la route de l'Essert, crédit y relatif**
 - b) Réaménagement routier et cadastre souterrain à Cormérod, crédit y relatif**
 - 3.3 Rapport de la commission financière**
- 4. Divers et communications.**

Jean-Pierre Martinetti : « Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, bonsoir,

Au nom du Conseil communal, j'ai le plaisir de vous accueillir et de vous souhaiter la bienvenue à notre assemblée communale.

Je salue la présence de Mme Cordula Blanc des Freiburger Nachrichten et du Murtenbieter.

Malgré les circonstances dans lesquelles nous vivons depuis le mois de mars, et surtout depuis début octobre, le Conseil communal est content de pouvoir vous rencontrer ce soir. Certes ce n'est pas la même ambiance que les années précédentes, le vin chaud avec les petits biscuits ont cédé leur place aux masques, distance de sécurité et j'en passe. Le concept de sécurité mis en place pour notre assemblée nous permet tout de même de pouvoir siéger dans les meilleures conditions. Espérons que cette année qui se terminera bientôt ne restera qu'un mauvais souvenir et qu'une vie plus ou moins normale nous attende ces prochains mois.

Après cette courte introduction, nous pouvons passer aux divers points du tractanda.

Convocation et tractanda

Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par la Feuille officielle n° 48 du 27 novembre 2020, par affichage au pilier public, par le bulletin communal en tous ménages et également accessible sur notre site internet. Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des remarques concernant le tractanda ? Ce n'est pas le cas non plus. Nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda tel que proposé.

Enregistrement de l'assemblée

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, cette assemblée est comme de coutume enregistrée. Lorsque vous souhaitez prendre la parole, je vous demande d'attendre le micro avant de parler, de manière à ce que vos propos soient enregistrés, et également d'annoncer votre nom et votre prénom. En raison du contexte sanitaire, vous ne pouvez pas prendre le micro dans vos mains, mais ce sera une collaboratrice de l'administration qui vous le tiendra, à distance raisonnable. Merci pour votre compréhension et pour votre collaboration.

Scrutateurs

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée M. Christian Monney pour la partie droite de la salle et M. Pierre-Alain Brülhart pour la partie gauche de la salle, y compris les rangs du Conseil communal et moi-même. A noter que la boursière communale et le secrétaire communal présents à ces tables, ainsi que notre apprentie vers l'entrée de la salle n'ont pas le droit de vote.

Y a-t-il d'autres propositions comme scrutateurs? Je vous remercie d'avoir accepté d'accomplir cette tâche. J'invite les scrutateurs à compter les ayants droit présents et à en communiquer le nombre à notre secrétaire le plus rapidement possible. »

Point 1 de l'ordre du jour: Procès-verbal de l'assemblée communale du 31 août 2020

J.-P. Martinetti : « Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée, et également sur le site internet de notre commune.

Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ?

Il n'y a pas de remarque, nous allons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent ce procès-verbal, tel qu'il a été rédigé, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : 27 oui 0 non 2 abstentions

Le procès-verbal est approuvé par 27 voix.

Je remercie Olivier Simonet pour la rédaction du procès-verbal. »

Point 2 de l'ordre du jour: Approbation de la révision du règlement communal sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions

J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda, je garde la parole car, bien que s'agissant d'un règlement qui concerne surtout le dicastère de l'aménagement du territoire et des constructions, il contient essentiellement des aspects financiers.

Pour rappel, le règlement actuel est entré en vigueur le 21 février 2019. Après un peu moins de deux ans de pratique, quelques carences sont apparues, qui ont démontré un besoin de le compléter et d'en revoir quelques dispositions. Un responsable technique a été engagé, notamment pour s'occuper des permis de construire et également pour assurer le rôle de spécialiste communal en protection incendie. Cette nouvelle configuration nécessite une adaptation des tarifs, pour lesquels le Conseil communal souhaiterait aussi bénéficier d'une certaine marge de manœuvre. C'est pourquoi, la révision du règlement qui vous est soumise ce soir est suivie d'une « Feuille des tarifs », une sorte de règlement d'exécution, qui fixerait les montants effectivement appliqués.

Je propose de passer en revue le règlement, sur la partie de droite figurent en rouge les modifications apportées. »

J.-P. Martinetti commente ensuite les modifications du règlement projeté à l'écran.

Eveline Monney : « A l'art. 4.2 c'est indiqué la taxe fixe pour la procédure simplifiée est fixée à Fr. 300.-, mais vous venez de parler de Fr. 500.- ».

J.-P. Martinetti : « La taxe est au maximum de Fr. 500.-, mais on la fixe à Fr. 300.- avec la possibilité de pouvoir aller jusqu'à Fr. 500.- ».

J.-P. Martinetti : « Est-ce que vous avez d'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la révision du règlement communal sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : 29 oui 0 non 0 abstention

La révision du règlement communal sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions est acceptée à l'unanimité. »

Point 3.1 de l'ordre du jour: Budget de fonctionnement 2021

J.-P. Martinetti : « Pas facile de faire un budget avec l'année que nous venons de vivre. En effet, les conséquences sur l'économie qu'a provoquées cette pandémie, vont se faire ressentir fiscalement sur le budget 2021. Moins de revenus dus à la diminution du temps de travail, le chômage et tous nos commerces et entreprises qui ont tourné au ralenti, vont diminuer la masse fiscale de notre commune mais il est très difficile de la chiffrer exactement. Le Conseil communal a été très prudent dans ses prévisions fiscales afin de ne pas avoir de mauvaises surprises. Il espère également que cette situation ne perdure pas et que nous retrouvions très vite une économie florissante comme avant mars 2020. L'unique chose qui n'a pas changé et qui est un souci pour nos communes, ce sont les charges liées qui ne cessent d'augmenter. Cette année, elles sont en progression de 3.86%, ce qui représente pour notre commune une augmentation d'environ Fr. 179'000.-.

Après ces quelques constatations, je vais passer à la présentation du budget 2021. Je rappelle que les postes avec un astérisque devant le libellé sont ces fameuses charges liées pour lesquelles nous ne pouvons intervenir. Je ne m'arrêterai que sur les points demandant explications étant donné que tout le budget 2021 était à disposition sur le site internet communal, mais si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'interrompre. »

J.-P. Martinetti passe ensuite le budget en revue, puis ouvre la discussion.

Jacques Berset : « Avez-vous fait une analyse liée à l'augmentation de la population pour l'impact fiscal ces dernières années, avez-vous un pourcentage ? »

J.-P. Martinetti : « C'est assez difficile à faire étant donné que ça dépend de la population qui vient habiter selon leur revenu fiscal, si ces gens achètent un appartement ce n'est pas la même population que celle qui louerait un appartement. »

J. Berset : « Mais est-ce qu'on voit tout de même une progression des revenus ? »

J.-P. Martinetti : « Oui, dès le moment où la population augmente il y a de toute façon une progression des revenus, mais c'est très difficile de savoir de quel revenu il s'agit. Si ce sont des gens qui achètent leur logement, ils auront plutôt des revenus aisés. Avec l'année compliquée qu'on a eue, la répercussion des manques à gagner se fera l'année prochaine.

S'il n'y a pas d'autre question, je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : Thierry Bigler lit le rapport (ci-joint).

Position de la commission financière : la Commission propose à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2021.

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et s'il n'y a plus de question, nous pouvons passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2021, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : 29 oui 0 non 0 abstention

Le budget de fonctionnement 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil communal vous remercie pour votre confiance.

Nous pouvons passer maintenant aux différents investissements. »

Point 3.2 a) de l'ordre du jour : Remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable à la route de l'Essert, crédit y relatif

J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda, je laisse la parole à Alexandre Ratzé. »

A. Ratzé : « Bonsoir à tous. Le projet est de remplacer l'actuelle conduite qui est en Eternit par une nouvelle conduite en fonte, du chemin du Raffort le long de la route de l'Essert. Le tracé reste identique à celui existant. Le but est d'éviter les ruptures et les fuites qui sont

souvent survenues ces dernières années. Ces travaux permettent de réaliser un bouclage et de renforcer le réseau communal de distribution d'eau potable. »

A l'aide d'un plan projeté à l'écran, A. Ratzé commente le projet et le coût des travaux (présentation ci-jointe).

Il n'y a pas de question.

J.-P. Martinetti : « Je remercie Alexandre pour sa présentation et vu que la parole n'est plus demandée, nous pouvons passer au rapport de la commission financière. »

Rapport de la commission financière : Vincent Genier lit le rapport (ci-joint).

Position de la commission financière : la Commission recommande à l'assemblée d'approuver ce crédit.

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons à présent passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le crédit pour le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable à la route de l'Essert, tel qu'il vous a été présenté, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultat du vote : 29 oui 0 non 0 abstention

Le crédit est accepté à l'unanimité. »

Point 3.2 b) de l'ordre du jour : Réaménagement routier et cadastre souterrain à Cormérod, crédit y relatif

J.-P. Martinetti : « Pour ce point du tractanda il y aura trois intervenants, étant donné que ce projet concerne 3 dicastères. Il y aura d'abord David Bongard, ensuite Jean-Yves Garreau et pour terminer Alexandre Ratzé. Trois crédits qui ne forment qu'un seul projet, car ils ne sont pas réalisables les uns sans les autres. Après ces quelques explications, je cède la parole aux différents intervenants. »

D. Bongard commente les travaux routiers projetés et explique à l'aide d'un plan projeté à l'écran les buts et le détail des aménagements envisagés à Cormérod. Il présente les coûts de ces travaux pour un total de 2.671 mio de francs. Il ouvre ensuite la discussion.

Aurore Monney : « Les trottoirs couvriront bien toute la traversée de Cormérod ? »

D. Bongard : « Oui, le trottoir est prévu depuis le carrefour du Grabou. Pour les immeubles direction Courtion il y a déjà le sentier du Paccoty. Côté Cournillens, le trottoir ira jusqu'à l'entrée du quartier de la Cabutse. »

P.-A. Brülhart : « Tout ce qui est fait là c'est très bien pour la sécurité, mais c'est inutile si on laisse ouverte au trafic la route du bas que j'appelle route de contournement de Cormérod. Si vous vous promenez, faut faire attention, vous croisez des voitures qui vont pas à 50km/h mais bien plus. Les gens qui ont l'habitude de passer par là à 80 km/h, vu que ce sera plus embêtant pour eux de passer par Cormérod, ils passeront encore plus sur cette route. Pour moi, ces travaux c'est très bien, mais pour autant qu'on ferme la route d'en bas au trafic, sauf agricole bien sûr. C'est juste une remarque, je ne suis pas contre ce qui est proposé. Cette route c'est une autoroute, alors faites passer toutes les voitures par là et il n'y a plus besoin de trottoir à Cormérod. Pendant les travaux, c'est normal qu'il y aura du trafic par cette route, mais déjà maintenant des voitures il y en a beaucoup. C'est une remarque, mais c'est un peu bête de faire tous ces aménagements dans le village et que les voitures puissent continuer à foncer sur ce chemin-là. Pour moi c'est un chemin agricole. »

D. Bongard : « Cette route, c'est le chemin de la Fusion. Il avait été volontairement laissé ouvert aux voitures, mais suite aux travaux réalisés à Cormérod, il sera fermé au trafic non agricole. »

J. Berset : « On fait ces travaux, mais est-ce qu'il y en aura aussi après les immeubles sur la route en direction du Nitou, car elle est en train de se dégrader ? Au printemps ce sera encore pire après le gel, elle est en train de se déchausser, il y a déjà de gros trous, est-ce que c'est prévu d'intervenir à cet endroit ? »

D. Bongard : « Non, sur la route du Nitou les travaux actuels se termineront à la limite du 50 km/h. Oui cette route se dégrade, les accotements sont abîmés chaque année un peu plus, mais c'est un investissement qui viendra plus tard. »

J. Berset : « Donc c'est une prochaine étape ? »

D. Bongard : « Oui, mais quand exactement, je ne sais pas. »

J. Berset : « D'accord, mais il faudra intervenir, car les trous augmentent. J'ai une autre question : dans le village à Cormérod il y a un creux à purin au bord de la route, qui met régulièrement du purin sur la route et qui va dans la récupération des eaux claires, ce n'est pas normal. »

D. Bongard : « Oui un contact a été pris à ce sujet, le nécessaire sera fait. »

J.-Y. Garreau commente ensuite les travaux prévus à Cormérod pour les infrastructures souterraines, dans le domaine de l'épuration des eaux, pour un montant total de 1.830 mio de francs.

Il n'y a pas de question.

A. Ratzé présente la partie du projet qui concerne l'adduction d'eau potable dont le réseau sera mis à neuf pour un montant global de 980'000.-

A. Monney : « Est-ce que les lignes électriques seront enterrées en même temps que ces travaux, car ce sont plutôt les fils qui tiennent les poteaux ? »

A. Ratzé : « Actuellement ce n'est pas prévu, c'est le Groupe E qui doit faire les démarches pour enterrer ses lignes. La remarque est bonne et lors de la mise à l'enquête du projet il y aura des discussions avec les différents services pour enfouir ou non certaines lignes. Des réflexions se feront et il y aura peut-être la possibilité, pas d'exiger mais de demander à ces services qu'ils fassent ces travaux et à voir avec quelle participation financière. »

J. Berset : « Vous avez parlé d'un bassin de rétention, c'est prévu où ? »

J.-Y. Garreau : « Le bassin est prévu après le quartier de la Cabutse, en direction de Cournillens. Ce bassin fait partie du PGEE. Cet aspect doit encore être finalisé. »

J. Berset : « C'est enterré ? Et c'est bien pour les eaux claires ? »

J.-Y. Garreau : « A priori non, le bassin de rétention est à ciel ouvert, mais c'est encore à l'état de projet, l'emplacement exact n'est pas défini. Oui c'est pour les eaux claires, pour éviter les débordements du ruisseau. »

J.-P. Martinetti prend ensuite la parole pour les aspects financiers de cette demande de crédit. Il rappelle les montants des différentes parties et le mode de financement, ainsi que les effets pour les intérêts et amortissements (présentation ci-jointe).

La parole n'est plus demandée.

J.-P. Martinetti : « Je remercie David, Jean-Yves et Alexandre pour leur présentation et je cède la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : V. Genier lit le rapport (ci-joint).

Position de la commission financière : la Commission propose à l'assemblée communale d'approuver cet investissement.

J.-P. Martinetti : « Je remercie la commission financière pour son rapport et nous pouvons passer maintenant au vote.

Vote : Comme expliqué lors de la présentation, nous allons voter le montant total de l'investissement mais qui comptablement parlant sera ventilé dans les 3 dicastères.

Que celles et ceux qui acceptent les trois crédits pour le réaménagement routier et cadastre souterrain à Cormérod, tels qu'ils vous ont été présentés, se manifestent par main levée.

Y a-t-il des personnes contre ? Des abstentions ?

Résultats du vote : 29 oui 0 non 0 abstention

Le crédit est approuvé à l'unanimité.

Point 4 de l'ordre du jour : Divers

J.-P. Martinetti : « Pour commencer, je cède la parole à Sabine Haymoz pour une information. »

S. Haymoz : « Bonsoir. Alors c'est une information pour les propriétaires de logement ou ceux qui vont devenir propriétaires. Il va y avoir une soirée organisée en collaboration avec le Service de l'énergie concernant l'assainissement des bâtiments. Cette soirée est prévue le 4 février 2021 à 20h00. Le lieu sera communiqué encore sur le site Internet communal quelques semaines auparavant, car nous devons attendre les recommandations par rapport au Covid. Alors vous êtes les bienvenus si ce thème vous intéresse. »

J.-P. Martinetti : « Merci Sabine pour cette information. Le Conseil communal n'a pas d'autre divers. Je laisse la parole à qui veut la prendre. »

J. Berset : « Il y a bientôt des élections communales, est-ce qu'il y a une information à ce sujet ? Je sais qu'on a voté pour une diminution du nombre de conseillers communaux, il serait intéressant de savoir qui se représente. »

J.-P. Martinetti : « Les listes électorales sont à déposer jusqu'au 25 janvier 2021. Alors pour le moment trois conseillers communaux ne se représentent pas, Otto Schöb, Myriam Genoud et moi-même. A priori les 6 autres se représentent. »

Personne d'autre ne prend la parole.

J.-P. Martinetti : « Avant de conclure cette assemblée, j'aimerais remercier toutes les personnes qui travaillent pour le bien de notre commune, les concierges, le personnel de l'édilité, nos conductrices et conducteur de bus scolaire, le personnel du bureau communal et tous les membres des diverses commissions et vous mes chères et chers collègues du Conseil. Bravo et félicitations pour votre engagement, votre dévouement et votre disponibilité pour notre population. Je crois que toutes ces personnes méritent vos applaudissements.

Applaudissements.

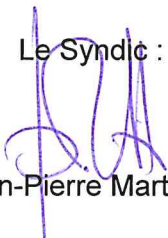
En cette fin d'année, je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année, même si le contexte est particulier.

COVID oblige, il n'y aura pas de verre de l'amitié, mais nous avons pensé à vous et vous pourrez prendre en sortant un petit paquet de biscuits que vous pourrez déguster tranquillement chez vous.

Merci pour votre participation, Joyeux Noël à tous ! »

L'assemblée est levée à 21h10.

Au nom de l'assemblée communale :

Le Secrétaire :		Le Syndic :
		
Olivier Simonet		Jean-Pierre Martinetti

N.B. : Les annexes mentionnées font partie intégrante du présent procès-verbal.